

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 9 avril 2025 à compter de 13 h.

Présences : René Beauregard                      Pierre Fontaine  
                  Julie Bourdon                                Jean-Marie Lachapelle  
                  Éric Chagnon                                    Philip Tétrault  
                  Suzanne Choinière

Formant quorum sous la présidence de Paul Sarrazin, préfet.

Autres présences : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier, Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et M<sup>e</sup> Grégory Carl Godbout, greffier.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025
4. Période de questions

### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES**

5. Nomination de fonctionnaires désignés supplémentaires pour l'application du règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

6. Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ, lots 1 553 590 et 6 598 713, à Granby

7. Demande à des fins d'extraction à la CPTAQ, lots 3 988 034 et 4 284 972, à Saint-Joachim-de-Shefford

8. Résolution de contrôle intérimaire - Interdiction de nouvelles carrières et sablières/gravières sur le territoire de la MRC

9. Octroi de contrat - Analyse des échantillons dans le cadre du Programme d'échantillonnage des eaux de surface

10. Octroi d'un contrat pour la caractérisation des installations septiques

11. Autorisation de signature - Entente de partenariat - Base automatisée de données géomatiques intermunicipale

12. Ratification de signature de l'avenant 2 de la convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'étude des paysages yamaskois

13. Acceptation de l'acte de répartition finale - Travaux correctifs dans le cours d'eau sans nom des chemins Denison Est et Benoît à Shefford

14. Contrat numéro 2023/001 pour la caractérisation des installations septiques - Libération de la garantie d'exécution

### **TRANSPORT COLLECTIF**

15. Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la mise en place de nouveaux circuits de transport collectif de personnes

16. Autorisation de signature - Convention aide financière pour les organismes de transport collectif

### **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

17. Autorisation de signature - Addenda 1 à l'entente d'aide financière de CTGR - Station de recharge sécurisée pour vélos électriques dans le cadre du projet « Signature innovation »
18. Demande d'aide financière du Marché Public Granby région - Rendez-vous agroalimentaires de Pâques
19. Demande de partenariat financier avec Commerce Tourisme Granby région - Les Folies gourmandes
20. Demande de partenariat financier avec Commerce Tourisme Granby région - Lancement de saison 2025
21. Aides financières à divers événements
22. Abrogation de la résolution numéro 2024-11-368 - Annulation de l'appui au projet d'analyse des flux de matières pour quantifier les pertes alimentaires
23. Ratification de signature de l'avenant 3 de l'Entente sectorielle de développement pour une meilleure accessibilité au monde agricole en Montérégie par L'ARTERRE
24. Nominations aux comités relatifs aux ententes sectorielles de développement (ESD)
25. Remplacement d'un membre au comité d'investissement commun FLI/FLS

#### **RÉGLEMENTATION**

26. Adoption du Règlement numéro 2025-380 de gestion contractuelle
27. Adoption du Règlement numéro 2025-381 en matière de délégation, de contrôle et suivi budgétaire
28. Adoption du Règlement numéro 2025-382 modifiant le Règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles

#### **AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES**

29. Approbation et ratification d'achats
30. Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2022-356 ainsi que sous l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux
31. Augmentation et création de surplus affectés au 31 décembre 2024 - partie 1 et modification de la résolution numéro 2025-03-086
32. Autorisation des dépenses du directeur général et greffier-trésorier de frais de déplacement et de représentation
33. Modification du calendrier des séances ordinaires 2025 de la MRC de La Haute-Yamaska - Déplacement de la séance ordinaire du 14 mai 2025
34. Dépôt de la liste du personnel salarié engagé requis suivant l'article 15 du règlement numéro 2022-356 et l'article 165.1 du Code municipal du Québec

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE**

35. Période de questions
36. Clôture de la séance

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 13 h 03.

#### **2025-04-098 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-099 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2025**

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES**

**2025-04-100 NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-370 RELATIF AUX SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté le Règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles;

ATTENDU que l'application du règlement est confiée, en tout ou en partie, aux fonctionnaires désignés par le conseil de la MRC;

ATTENDU que la MRC a adopté la résolution numéro 2023-12-494 nommant des fonctionnaires désignés pour l'application dudit règlement;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des fonctionnaires désignés supplémentaires pour l'application d'un article en particulier de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De nommer, à titre de fonctionnaires désignés supplémentaires pour l'application de l'article 73 du Règlement numéro 2023-370 de la MRC, la technicienne en environnement ainsi que la technicienne en environnement surnuméraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

**2025-04-101 DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES À LA CPTAQ, LOTS 1 553 590 ET 6 598 713, À GRANBY**

ATTENDU que le demandeur est propriétaire du lot 1 553 590 d'une superficie de 2 089 mètres carrés, situé à Granby;

ATTENDU que la demande vise l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie du lot voisin (6 598 713) afin d'agrandir la propriété du demandeur, pour atteindre une superficie totale de 3 000 mètres carrés;

ATTENDU que la partie du lot visé par la demande est d'une superficie de 910,5 mètres carrés;

ATTENDU que des bâtiments accessoires, tels qu'une remise, empiètent sur le lot visé par la demande;

ATTENDU que la propriété contiguë a récemment été agrandie de la même superficie, soit de 910,5 mètres carrés, des droits acquis ayant été reconnus;

ATTENDU que les activités agricoles restent prioritaires et que cela répond aux objectifs du schéma d'aménagement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'appuyer la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-102 DEMANDE À DES FINS D'EXTRACTION À LA CPTAQ, LOTS 3 988 034 ET 4 284 972, À SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD**

ATTENDU que le demandeur est propriétaire des lots 3 988 034 et 4 284 972 d'une superficie de 34,4 hectares, situés à Saint-Joachim-de-Shefford;

ATTENDU que la demande vise l'autorisation d'utiliser une partie des lots d'une superficie de 17,3 hectares, à une fin autre que l'agriculture, soit à l'exploitation d'une sablière et gravière pour une période de dix ans;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande de renouvellement de l'autorisation CPTAQ numéro 425457, datant du 12 mai 2020;

ATTENDU que dans la mesure où les travaux sont temporaires et qu'ils permettront d'améliorer les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles, ils nous apparaîtraient conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford appuie la demande en apportant toutefois plusieurs conditions;

ATTENDU que lors de sa dernière recommandation en 2019, la MRC de La Haute-Yamaska, par sa résolution numéro 2019-11-371, avait autorisé le projet sous conditions en stipulant que le réaménagement définitif devait être réalisé au plus tard dans un délai de dix ans d'exploitation, dont seulement cinq ans se sont écoulés;

ATTENDU que la présente demande devrait être la dernière;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande aux conditions suivantes :

- Qu'aucun transport de matériel sur les voies de circulation municipales ne doit se faire en période de dégel;
- Que des mesures de contrôle d'érosion temporaires et permanentes soient installées avant le début des travaux afin d'empêcher le transport des sédiments vers les fossés et vers le cours d'eau situé à proximité;
- Que la superficie ouverte, c'est-à-dire dépourvue de sol arable, soit limitée à 12,4 ha (incluant le chemin d'accès et les aires d'entreposage des sols) en vue de favoriser le réaménagement progressif des lieux;
- Que la demande respecte les conditions émises dans l'autorisation numéro 425457;
- Que la demande de renouvellement soit la **dernière** pour ce dossier et que le réaménagement du site soit définitif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'appuyer la présente demande aux conditions énumérées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-103 RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE - INTERDICTION DE NOUVELLES CARRIÈRES ET SABLIERES/GRAVIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC**

ATTENDU que le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska compte actuellement dix-huit sites d'extraction du sol (sablères, carrières);

ATTENDU qu'une augmentation récente des demandes d'autorisation a été observée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des activités d'extraction dans la zone agricole sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que la MRC est en cours de révision de son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU qu'il est essentiel de réfléchir à l'encadrement des nouvelles carrières et sablières afin d'assurer une cohabitation harmonieuse sur le territoire;

ATTENDU qu'une MRC dispose du pouvoir d'adopter des mesures de contrôle intérimaire pour encadrer ou restreindre, entre autres, de nouvelles utilisations du sol;

ATTENDU que l'exercice de ce pouvoir requiert l'adoption préalable d'une résolution d'intention visant la révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, le 11 septembre 2024, la résolution numéro 2024-09-299 déclarant son intention de réviser son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU qu'il est nécessaire de décréter un contrôle intérimaire avec effet immédiat afin d'établir un cadre réglementaire régional et d'intégrer ces mesures dans le schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que le contrôle intérimaire permet d'anticiper les enjeux liés aux nouvelles règles d'aménagement et d'urbanisme en cours d'élaboration, en évitant qu'elles soient compromises ou que certains problèmes s'aggravent;

ATTENDU que l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorise la MRC à adopter une résolution de contrôle intérimaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 TERRITOIRE VISÉ**

Les dispositions de la présente résolution de contrôle intérimaire s'appliquent à l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

#### **ARTICLE 3 DÉFINITION**

Pour l'interprétation de la présente résolution, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au présent article. Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'entend dans son sens courant, selon le contexte.

##### **Carrière**

Tout endroit d'où l'on extrait des substances minérales consolidées, à des fins commerciales ou industrielles ou pour remplir des obligations contractuelles ou pour construire des routes, digues ou barrages, à l'exception des mines d'amiante et de métaux et des excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir l'emprise ou les fondations de toute construction ou d'y agrandir un terrain de jeux ou un stationnement.

##### **Sablière/Gravière**

Tout endroit d'où l'on extrait à ciel ouvert des substances minérales non consolidées, y compris du sable ou du gravier, à partir d'un dépôt naturel, à des fins commerciales ou industrielles ou pour remplir des obligations contractuelles ou pour construire des routes, digues ou barrages, à l'exception des excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir l'emprise ou les fondations de toute construction ou d'y agrandir un terrain de jeux ou de stationnement.

#### **ARTICLE 4 INTERDICTION DE NOUVELLES SABLIERES/GRAVIÈRES OU CARRIÈRES**

Sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, il est interdit de réaliser ou de permettre que soient réalisés, tous travaux, ouvrages, constructions ou activités en lien avec l'implantation d'une nouvelle sablière/gravière ou carrière.

#### **ARTICLE 5 PROHIBITION EN MATIÈRE D'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS**

Aucun permis de construction, permis de lotissement, certificat d'autorisation ou certificat d'occupation ne peut être délivré en vertu d'un règlement d'une municipalité locale à l'égard d'une activité qui est interdite en vertu des dispositions de la présente résolution.

#### **ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

De publier un avis public de la date d'adoption de la présente résolution dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC;

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution sans délai à toutes les municipalités locales comprises dans le territoire de la MRC ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales;

De transmettre également une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'officier municipal responsable de l'émission des permis et des certificats de chacune des municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **2025-04-104 OCTROI DE CONTRAT - ANALYSE DES ÉCHANTILLONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉCHANTILLONNAGE DES EAUX DE SURFACE**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska poursuit son Programme d'échantillonnage des eaux de surface depuis 2009 afin de réaliser le suivi de la qualité de l'eau des sous-bassins versants de son territoire et que cette action est prévue au plan d'action du PRMHH en 2025;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a sollicité des offres de prix auprès de laboratoires pour obtenir des services pour l'analyse du phosphore total, des matières en suspension et des coliformes fécaux;

ATTENDU que la MRC a reçu une offre de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour l'analyse du phosphore total, des matières en suspension et des coliformes fécaux, incluant le transport des échantillons pour 2025 au laboratoire Eurofins Environex, sur la base des prix unitaires indiqués à l'offre de services datée du 28 février 2025, pour un montant total estimé de 18 867,60 \$, plus les taxes applicables;

De désigner comme chef de projet dudit contrat, la cheffe de projet, protection des milieux naturels ou en son absence, le directeur du Service de planification du territoire;

D'utiliser le poste budgétaire 1-02-471-01-453-00 - Services techniques - scientifiques et de génies et d'autoriser le transfert d'un montant de 4 309 \$ en provenance du poste budgétaire 1-02-471-01-419-02 - Hon. prof. - Frais de communications médias afin de couvrir cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-105 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a sollicité des offres de prix pour obtenir des services professionnels pour la caractérisation des installations septiques;

ATTENDU que la MRC a reçu une offre de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour le mandat de caractérisation des installations septiques 2025 à la firme Perco-Design, sur la base des prix unitaires indiqués à l'offre de services datée du 27 février 2025, pour un montant total estimé de 75 000 \$, plus les taxes applicables;

De désigner comme chef de projet dudit contrat, la cheffe de projet, protection des milieux naturels ou en son absence, le directeur du Service de planification du territoire;

D'utiliser le poste budgétaire 1-02-471-01-453-00 - Services techniques - scientifiques et de génies et d'autoriser le transfert d'un montant de 21 395 \$ en provenance du surplus affecté - fonds vert afin de couvrir cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-106 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT - BASE AUTOMATISÉE DE DONNÉES GÉOMATIQUES INTERMUNICIPALE**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a soumis le défi « Base automatisée de données géomatiques intermunicipale » dans le cadre des Défis Innovation Québec en économie sociale;

ATTENDU que Géomont a proposé une solution pour relever ce défi, qui a été retenue et sera soutenue par une aide financière du programme;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska devra collaborer avec Géomont pour développer et mettre en place la base automatisée de données géomatiques municipales d'ici le 31 décembre 2025;

ATTENDU qu'une entente de partenariat doit être conclue entre Géomont et la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'entente de partenariat avec Géomont et la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre des Défis Innovation Québec en économie sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-107 RATIFICATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2 DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR L'ÉTUDE DES PAYSAGES YAMASKOIS**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite se prévaloir d'un délai supplémentaire afin d'être en mesure de compléter l'étude des paysages yamaskois;

ATTENDU le deuxième avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 1 soumis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

De ratifier la signature par le préfet et le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la MRC, du deuxième avenant à la convention d'aide financière du MAMH afin de prolonger le délai jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-108 ACCEPTATION DE L'ACTE DE RÉPARTITION FINALE - TRAVAUX CORRECTIFS DANS LE COURS D'EAU SANS NOM DES CHEMINS DENISON EST ET BENOÎT À SHEFFORD**

ATTENDU que des travaux correctifs étaient nécessaires afin de réparer les dommages causés par les pluies du 9 août 2024 aux berges du cours d'eau sans nom des chemins Denison Est et Benoît à Shefford;

ATTENDU que des travaux d'entretien avaient été effectués dans ce cours d'eau en 2021 par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'approuver la facture numéro 067933 présentée par l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc., totalisant 5 653,32 \$, plus les taxes applicables;

D'accepter l'acte de répartition finale, daté du 13 mars 2025, concernant les travaux correctifs du cours d'eau sans nom des chemins Denison Est et Benoît à Shefford;

De facturer à 100 % la Municipalité du Canton de Shefford pour les frais encourus de 5 935,28 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-109 CONTRAT NUMÉRO 2023/001 POUR LA CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES - LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté le 15 mars 2023 la résolution numéro 2023-03-103 adjugeant le contrat numéro 2023/001 pour l'étude de caractérisation des installations septiques (phase 2023 et 2024) à la firme LCL Environnement inc.;

ATTENDU la fourniture de services maintenant complétée et la recommandation d'Élisabeth Groulx-Tellier, cheffe de projet, protection des milieux naturels, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

De libérer la garantie d'exécution fournie par la firme LCL Environnement inc., sous forme de chèque visé au montant de 5 260,68 \$ pour le contrat numéro 2023/001 relatif à la caractérisation des installations septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRANSPORT COLLECTIF**

**2025-04-110 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CIRCUITS DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

ATTENDU que les MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska désirent mettre en place un nouveau circuit de transport collectif de personnes interrégional;

ATTENDU que les deux MRC souhaitent établir un projet pilote d'une durée initiale d'un an pour évaluer la performance et la viabilité à long terme des services;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'établir les modalités ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie au moyen d'une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'entente avec la MRC de Brome-Missisquoi relative à la mise en place de nouveaux circuits de transport collectif de personnes telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-111 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION AIDE FINANCIÈRE POUR LES ORGANISMES DE TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable accorde à la MRC de La Haute-Yamaska une subvention dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif;

ATTENDU que les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la MRC de bénéficier de cette subvention de 5 600 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer la convention d'aide financière telle que soumise et y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

### **2025-04-112 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA 1 À L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE DE CTGR - STATION DE RECHARGE SÉCURISÉE POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DU PROJET « SIGNATURE INNOVATION »**

ATTENDU que la MRC et Corporation de développement commercial et touristique de Granby région (CTGR) ont signé une entente d'aide financière pour l'achat et l'implantation d'une station de recharge sécurisée pour les vélos électriques dans le cadre du projet « Signature innovation - La Haute-Yamaska, c'est vélo! »;

ATTENDU que les parties souhaitent apporter certains ajustements à l'entente afin notamment de la prolonger et modifier la description du projet;

ATTENDU qu'un addenda à l'entente est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser le prolongement du délai prévu au promoteur du projet soutenu dans le cadre du projet « Signature innovation - La Haute-Yamaska, c'est vélo ! », soit jusqu'au 31 décembre 2025;

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC l'addenda 1 à l'entente tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2025-04-113 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU MARCHÉ PUBLIC GRANBY RÉGION - RENDEZ-VOUS AGROALIMENTAIRES DE PÂQUES**

ATTENDU que le Marché Public de Granby région sollicite une aide financière de 1 300 \$ pour les Rendez-vous agroalimentaires de Pâques;

ATTENDU que l'événement génère des retombées financières concrètes pour les producteurs et transformateurs de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'octroyer un soutien financier de 1 300 \$ au Marché Public de Granby région pour les Rendez-vous agroalimentaires de Pâques;

D'utiliser le Fonds régions et ruralité volet 2, poste budgétaire 1-02-621-03-970-04, pour le soutien aux marchés de Noël et de Pâques, afin d'assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-114 DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC COMMERCE TOURISME GRANBY RÉGION - LES FOLIES GOURMANDES**

ATTENDU la priorité 2.1 du plan d'action 2023-2025 du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska qui vise à développer des expériences gourmandes distinctives;

ATTENDU que ce projet permettra de mettre en valeur l'offre agroalimentaire de la région et d'accroître la notoriété de notre région comme destination gourmande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De confirmer la participation financière de la MRC dans l'événement à raison d'une somme équivalente à celle qui sera injectée par Commerce Tourisme Granby région, et ce jusqu'à concurrence d'un maximum de 30 000 \$ sur présentation des pièces justificatives;

D'exiger qu'à la suite de l'événement, l'organisme fournisse à la MRC de La Haute-Yamaska un rapport d'activité détaillé comprenant un bilan financier du projet;

D'utiliser le poste budgétaire 1-02-621-22-970-00 « Haltes gourmandes - Subvention diverses » pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-115 DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC COMMERCE TOURISME GRANBY RÉGION - LANCEMENT DE SAISON 2025**

ATTENDU que Commerce Tourisme Granby région sollicite une participation financière de 5 000 \$ pour un partenariat dans le cadre du lancement de la saison touristique 2025;

ATTENDU que ce projet favorise la collaboration et la diffusion de l'information entre les différents acteurs du secteur touristique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à Commerce Tourisme Granby région pour le lancement de la saison touristique 2025 du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska sur présentation des pièces justificatives;

D'utiliser le Fonds régions et ruralité volet 2, poste budgétaire 1-02-621-07-970-46, pour la stratégie touristique régionale, afin d'assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-116 AIDES FINANCIÈRES À DIVERS ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU la demande de participation au Festin des Explorateurs de la Fondation Mission Faune Zoo de Granby;

ATTENDU la demande de participation au souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU la demande de partenariat de la Fondation du Cégep de Granby pour l'édition 2025 de la Grande foire internationale des vins et alcools;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De contribuer au Festin des Explorateurs en se procurant deux billets pour un montant total de 500 \$;

De contribuer au souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby en se procurant un billet pour un montant total de 75 \$;

De contribuer à titre de partenaire « Forfait solidaire » à la Grande foire internationale des vins et alcools de la Fondation du Cégep de Granby pour un montant total de 500 \$;

D'assumer ces dépenses à même le poste budgétaire 1-02-110-00-493-00 - Frais de représentation des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-117 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-11-368 - ANNULATION DE L'APPUI AU PROJET D'ANALYSE DES FLUX DE MATIÈRES POUR QUANTIFIER LES PERTES ALIMENTAIRES**

ATTENDU que la résolution numéro 2024-11-358 autorise un appui au CLD de Brome-Missisquoi et une contribution financière totalisant 5 000 \$ en argent et 5 000 \$ en ressources dans le cadre du projet de cartographie des pertes et du gaspillage alimentaire du secteur agroalimentaire de la région de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que le CLD de Brome-Missisquoi a annulé ledit projet;

ATTENDU que les sommes autorisées n'avaient pas été versées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'abroger la résolution numéro 2024-11-368.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-118 RATIFICATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 3 DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ AU MONDE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE PAR L'ARTERRE**

ATTENDU la signature de l'Entente sectorielle de développement pour une meilleure accessibilité au monde agricole en Montérégie par L'ARTERRE le 5 octobre 2021;

ATTENDU le troisième avenant à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

De ratifier la signature par le préfet et le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la MRC, du troisième avenant à l'Entente sectorielle de développement pour une meilleure accessibilité au monde agricole en Montérégie par L'ARTERRE, pour ajuster la contribution de la ministre des Affaires municipales et des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-119 NOMINATIONS AUX COMITÉS RELATIFS AUX ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT (ESD)**

ATTENDU le renouvellement des ententes sectorielles de développement avec différents ministères et organismes;

ATTENDU que des nominations de représentants à des comités directeurs et de suivi de projets sont requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

De procéder aux nominations suivantes :

ESD Forêt, environnement et changements climatiques :

- Comité directeur : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska;

- Comité de suivi de projets : Michael Ferland, coordonnateur à l'aménagement du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska;

ESD Économie :

- Comité directeur : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska;
- Comité de suivi de projets : Lukas Dufault, directeur général d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska;

ESD Transport collectif et actif :

- Comité directeur : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska;
- Comité de suivi de projets : Simon Lajeunesse, directeur, Service de planification du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska;

ESD Égalité :

- Comité directeur : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska;
- Comité de suivi de projets : Karine Filiatrault, conseillère au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-120 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN FLI/FLS**

ATTENDU que la MRC a entériné la nomination des membres du comité d'investissement commun FLI/FLS provenant du milieu socioéconomique local par sa résolution numéro 2024-09-315;

ATTENDU qu'une de ces nominations a été remplacée par la résolution numéro 2024-11-399;

ATTENDU qu'une de ces nominations doit être remplacée;

ATTENDU la recommandation d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

De remplacer Simon Vachon, directeur développement des affaires chez Desjardins Entreprises, par Ariane Lanctôt, directrice de comptes chez Desjardins Entreprises, à titre de membre au comité d'investissement commun FLI/FLS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉGLEMENTATION

### **2025-04-121 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-380 DE GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 12 mars 2025 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Suzanne Choinière

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2025-380 de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2025-04-122 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-381 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 12 mars 2025 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2025-381 en matière de délégation, de contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2025-04-123 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-382 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-370 RELATIF AUX SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 12 mars 2025 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Suzanne Choinière

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2025-382 modifiant le Règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES**

##### **2025-04-124 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS**

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De ratifier et d'approuver les achats énumérés à la liste ci-jointe au montant total de 3 136,38 \$, incluant les taxes applicables et d'effectuer les transferts budgétaires qui y sont énumérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **2025-04-125 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2022-356 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2022-356 ainsi que de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser les dépenses et le paiement des comptes énumérés audit rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **2025-04-126 AUGMENTATION ET CRÉATION DE SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 - PARTIE 1 ET MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-086**

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'utiliser au 31 décembre 2024, une partie des surplus budgétaires des activités financières de la partie 1 (à l'ensemble) qui sont dégagés de l'année 2024 afin d'augmenter :

- De 51 255,28 \$ le surplus affecté - transport collectif vol.1;
- De 8 495,43 \$ le surplus affecté - circuits transport FRR v4;
- De 40 295,00 \$ le surplus affecté - abattage d'arbres.

D'amender les alinéas 1, 3, 4 et 5 de la résolution 2025-03-086 par les montants suivants :

- 152 932,82 \$ pour le surplus affecté - fonds vert;
- 123 480,06 \$ pour le surplus affecté - écocentres;
- 1 832 762,80 \$ pour le surplus affecté - matières résiduelles GMR;
- 62 069,96 \$ pour le surplus affecté - cycliste averti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-127 AUTORISATION DES DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION**

ATTENDU que Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier, doit encourir des frais de déplacement et de représentation dans le cadre de ses fonctions et qu'il est souhaitable d'utiliser une carte de crédit émise au nom de la MRC de La Haute-Yamaska pour lesdits frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser les frais de déplacement et de représentation reliés aux fonctions de directeur général et greffier-trésorier de Jean Hogue, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$ pour l'année 2025;

De prélever les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 1-02-130-00-310-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-04-128 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA - DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2025**

ATTENDU que le conseil de la MRC a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025 par sa résolution 2024-09-321 en vertu de l'article 148 du Code municipal;

ATTENDU que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

De déplacer la séance ordinaire du conseil prévue le 14 mai 2025 à 13 h, au 13 mai 2025 à 13 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL SALARIÉ ENGAGÉ REQUIS SUIVANT L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-356 ET L'ARTICLE 165.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement numéro 2022-356 et de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, est déposée au conseil la liste du personnel salarié engagé pour la période du 20 février au 19 mars 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

**2025-04-129 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

De lever la séance à 13 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(Signé)*  
\_\_\_\_\_  
Paul Sarrazin, préfet

*(Signé)*  
\_\_\_\_\_  
Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe

Les résolutions numéros 2025-04-098 à 2025-04-129 de ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens du paragraphe 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(Signé)  
Paul Sarrazin, préfet